

N° SIRET 389564121 00017  
Association n° W595011619  
Agrément MJS n° 59 S 6046



## BROCHURE D'INFORMATION

# 2008-2009

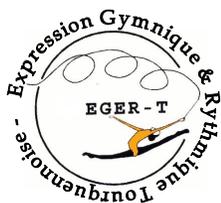
# « Petite Enfance »

Club labellisé « Petite Enfance » de la FFG



# SOMMAIRE

<b>PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION</b>	<b>3</b>
Les Membres de l' Association :	3
Les parents :	3
Les animateurs :	3
La Règle d'Or :	3
<b>LE MOT DE LA PRÉSIDENTE</b>	<b>4</b>
<b>L'INSCRIPTION</b>	<b>5</b>
Le dossier d'inscription :	5
La licence :	5
<b>LE FONCTIONNEMENT DES ENTRAÎNEMENTS</b>	<b>6</b>
Les lieux d'entraînement :	6
Présence des parents :	6
Discipline :	6
Fréquentation :	6
Vocation des activités Petite Enfance :	6
Contenu de l'activité :	6
La tenue d'entraînement :	6
Les vestiaires :	6
Organisation des groupes Petite Enfance :	7
Animation des séances :	7
Accueil et satisfaction :	7
<b>LES ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS PAR LE CLUB</b>	<b>7</b>
La Fête de Noël :	7
La Fête de la chandeleur :	7
La fête de fin d'année :	7
TALON DE RÉCEPTION	7
<b>ANNEXE 1</b>	<b>8</b>
Certificat d'aptitude d'Animatrice Petite Enfance	8
<b>ANNEXE 2</b>	<b>9</b>
Certificat d'aptitude d'Animatrice Petite Enfance	9



## PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

### Les Membres de l'Association :

Le Club de EGER-T a été créé sous forme associative (association régie par la loi de 1901) en juin 1990. Il est géré par deux organes principaux élus en assemblée générale du 8 novembre 2007 :

- Un bureau composé de :
  - ❖ la Présidente : Claudie DE RUDDER
  - ❖ la Trésorière : Marie LESCOUFFE
  - ❖ la Trésorière adjointe : Pascale MASUREL
  - ❖ le Trésorier adjoint : Yves COMBLEZ
  - ❖ le Secrétariat : Laurence DANES
  - ❖ la Directrice Technique. : Véronique POZO
- Le Comité Directeur : composé de Membres bénévoles, parents d'enfants qui souhaitent s'investir dans l'association.

Élyne Comblez	dirigeante
Virginie MASSEMIN	dirigeante
Béatrice PENNEL	dirigeante
Anne SALIN	dirigeante
Stéphanie TERZAN	dirigeante
Jean-François PAIN	dirigeant

Tout parent désireux de participer activement à la vie du club est invité à poser sa candidature conformément aux statuts.

Toute aide peut permettre à l'équipe technique de réaliser le projet sportif défini au début de l'année.

### Les parents :

Les entraîneurs ne sont pas disponibles pour répondre aux questions lors des entraînements. Il n'est pas souhaitable de déranger le cours. Ils restent à votre disposition pour répondre à vos questions techniques, soit en fin de cours, s'ils n'enchaînent pas de cours derrière ; soit à un autre moment que vous déciderez ensemble.

Si vous désirez des renseignements, il existe d'autres solutions :

- Demandez-leur de vous contacter par téléphone lorsque c'est possible  
Demander leur un rendez-vous.
- Appelez Anne SALIN au 03 20 26 74 05 ou Virginie MASSEMIN au 03 20 70 82 86.  
De préférence utiliser les courriels [massefre@numericable.fr](mailto:massefre@numericable.fr) ou [anne.salin@aliceadsl.fr](mailto:anne.salin@aliceadsl.fr).

Néanmoins sachez que nous organisons tous les ans une assemblée générale qui permet notamment de valider les comptes, d'expliquer le fonctionnement du club et de répondre à vos questions.

### Les animateurs :

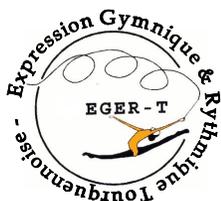
Obligatoirement diplômés, ils suivent un cursus de formation mis en place par la Fédération Française de Gymnastique. Ils possèdent avant tout une motivation pédagogique dans l'enseignement. Nous vous rappelons que les enfants leur doivent respect, courtoisie et politesse.

- ❖ Animatrices Petite Enfance : Virginie MASSEMIN  
Anne SALIN

### La Règle d'Or :

Afin que les relations entre chacun : gymnastes, parents, amis et encadrant soient harmonieuses, respectons la règle des « 3 P » :

**Pratiquer    Participer    Partager**



## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'histoire de l'EGER-T témoigne de notre volonté de favoriser la pratique du sport dès le plus jeune âge parce que nous avons la conviction qu'il s'agit d'un enjeu pour l'épanouissement des enfants et la construction de leur personnalité.

Depuis, nous avons développé différents secteurs de pratique gymnique non compétitive comme la Baby gym, l'Éveil gymnique pouvant permettre l'accessibilité aux pratiques sportives pour un plus grand nombre.

La qualité de l'encadrement en gymnastique a permis à toutes nos équipes de pouvoir être sélectionnées au plus au niveau pour les championnats de France à Besançon et à Saint Brieuç.

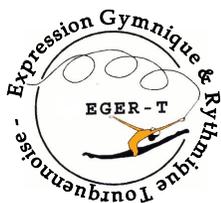
Celle de la Baby gym a permis d'obtenir en 2006 et de maintenir la labellisation « petite enfance » par la Fédération Française de Gymnastique et de donner toutes satisfactions pour vos enfants.

Je vous souhaite un très bel été et je vous donne rendez-vous à la rentrée.

Bonnes vacances à tous

La Présidente

Claudie De Rudder



## L'INSCRIPTION

### Le dossier d'inscription :

Le dossier d'inscription se compose des éléments suivants :

- La fiche d'inscription (ci-jointe), remplie, datée et signée
- Deux photos d'identité
- Deux enveloppes timbrées libellées à l'adresse de l'enfant
- Un certificat médical
- Le talon 1 se trouvant à la dernière page de la brochure « Allianz », rempli et signé.  
L'assurance option de base est comprise dans le prix de votre cotisation. Elle est souscrite en même temps que la demande de licence auprès de la Fédération Française de Gymnastique. Cependant vous pouvez souscrire une assurance complémentaire sinon, cochez « ne retenir aucune option complémentaire ».
- Le talon d'acceptation de la présente brochure dûment rempli et signé, voir dernière page.
- Le montant de la cotisation payable en un, deux ou trois chèques à joindre au dossier.

Par l'inscription de votre enfant au club EGER-T, vous autorisez le club à utiliser ses photos lors des fêtes, entraînements pour les inclure dans son site Internet. Dans le cas contraire, les demandes écrites sont à adresser à la présidente.

L'inscription ne sera définitive qu'après réception du **dossier complet**, soit le jour de l'inscription soit par courrier à adresser à l'adresse figurant sur la fiche d'inscription.

**La date limite d'inscription est le 3 octobre 2008.**

### La licence :

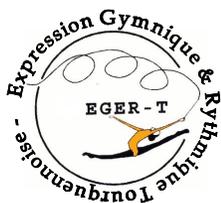
Les demandes de licence sont faites auprès de la Fédération Française de Gymnastique en début de saison après réception des dossiers complets. La licence est pour vous la preuve que votre enfant est bien assuré et reconnu comme affilié à la Fédération Française de Gymnastique.

Elle est établie en deux exemplaires une « licence gymnaste » et une « licence Club ». Après apposition des photos et signature de la gymnaste (ou de son représentant légal) un exemplaire vous est remis et l'autre conservé par le club.

Avec cette licence « gymnaste » votre enfant peut prétendre à des tarifs réduits lors de manifestations officielles organisées par la Fédération Française de Gymnastique : Championnat de France, Coupe d'Opale, etc...

### Annulation des inscriptions :

**En cas d'annulation en cours d'année, les cotisations restent acquises au club y compris les sommes restants dues.**



## LE FONCTIONNEMENT DES ENTRAÎNEMENTS

### Les lieux d'entraînement :

Selon les horaires le lieu d'entraînement se fera :

- Salle Atelier, Rue des Piats (Tél. : 03 28 35 07 20)

**NB : Vous gardez la responsabilité de vos enfants aux abords des salles d'entraînement jusqu'à l'arrivée et après le départ des cadres du club lors des entraînements.**

### Présence des parents :

Les entraînements ne sont pas publics.

La présence d'un parent durant la séance est possible selon la demande de l'enfant en accord avec les animatrices Petite Enfance.

L'entrée et la sortie des gymnastes se font **10 minutes avant** le cours et au plus tard **10 minutes après**.

Nous vous rappelons que les animatrices Petite Enfance ne sont plus responsables des enfants après la séance et de ce fait les gymnastes ne sont pas couverts par notre assurance au-delà des dix minutes susmentionnées.

Nous vous rappelons que l'entrée dans le gymnase n'est autorisée qu'aux enfants eux-mêmes ou aux membres du comité directeur et aux parents pour cette section dans le respect des conditions édictées par les animatrices Petite Enfance.

### Discipline :

Tout enfant indiscipliné sera sanctionné en fonction de sa faute, le renvoi étant la mesure extrême sans remboursement des cotisations perçues.

### Fréquentation :

La fréquentation régulière des entraînements est indispensable. Toute absence doit être signalée à l'entraîneur.

Les absences répétées et le manque d'assiduité entraîneront la radiation de la manifestation.

### Vocation des activités Petite Enfance :

Tremplin pour d'autres apprentissages, prétexte à une relation parents-enfants dans un contexte différent, source de plaisir et d'émotions, les activités Petite Enfance constituent un moyen privilégié pour aider l'enfant à se construire, à se développer et à bien grandir.

Les exercices favorisent le développement psycho-moteur et la sociabilité des enfants.

### Contenu de l'activité :

L'EGER-T s'engage à suivre les recommandations pédagogiques et de sécurité préconisées par la Fédération.

Les activités sont avant tout ludiques, organisées au travers d'une multiplicité de situations et d'exercices pratiqués sur un matériel adapté à la Petite Enfance. Le club suit le processus qualité de labellisation défini par la Fédération. Il respecte les critères imposés pour cette labellisation.

### La tenue d'entraînement :

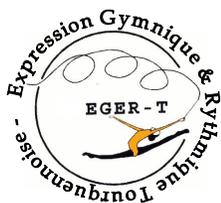
Une tenue adéquate est **obligatoire** pour les entraînements :

- ◆ Short, survêtement ou collant + tee-shirt
- ◆ Chaussettes, chaussons souples
- ◆ Cheveux obligatoirement attachés.

### Les vestiaires :

Il est demandé aux enfants d'utiliser les vestiaires et de les quitter après habillage, il est interdit d'y séjourner.

Il est interdit de fumer dans toutes les salles de sport. Aucun parent ne sera autorisé à fumer dans les vestiaires sous peine de renvoi.



#### Organisation des groupes Petite Enfance :

Le groupe Baby-gym est constitué d'enfants de 2 à 4 ans avec 15 enfants maximum. La séance a lieu le mercredi de 10h15 à 11h.

Le groupe Éveil Gymnique est constitué d'enfants de 4 à 6 ans avec 20 enfants maximum. La séance a lieu le mercredi de 11h15 à 12h.

Il n'y a pas de Baby-gym pendant les vacances scolaires.

#### Animation des séances :

Chaque séance, d'une durée maximale d'une heure, est placée sous la responsabilité d'un animateur titulaire du diplôme « animateur Petite Enfance », inscrit dans un cursus permanent de formation de la FFG.

#### Accueil et satisfaction :

L'EGER-T s'engage à veiller particulièrement à la qualité de l'accueil et à vérifier de manière régulière la satisfaction des parents. Ces prescriptions sont reprises dans le plan de développement pour la Petite Enfance.

## **LES ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS PAR LE CLUB**

#### La Fête de Noël :

Organisée aux alentours des vacances de Noël, c'est une petite fête animée par les gymnastes du club.

Elle s'adresse avant tout aux plus jeunes mais tout le monde y prend plaisir, même nos aînées.

#### La Fête de la chandeleur :

La fête de la chandeleur Elle est organisée si possible un mardi soir avant les vacances de février. Elle entame la saison compétitive permet aux gymnastes de présenter les enchaînements de compétition de la saison en cours et une démonstration de son secteur Petite Enfance devant un public familial:

#### La fête de fin d'année :

Elle est organisée si possible un mardi soir vers le 20 juin. Elle clôturera la saison en cours et vous permet de découvrir :

- les enchaînements de compétition qui ont été présentés au cours de l'année.
- un spectacle avec la participation de **toutes** les gymnastes du club.
- Une démonstration des activités de la Baby - Gym et de l'Éveil Gymnique.

Nous sommes toujours très intéressés par un coup de main lors de l'organisation de cette fête, que ce soit pour la confection de costumes, le maquillage ou la coiffure des enfants, aussi que pour la duplication des programmes. Toute aide est bien venue.

---

### TALON DE RÉCEPTION

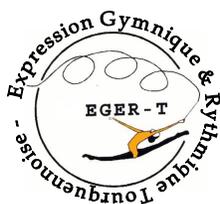
Monsieur, Madame, .....

Parent(s) de .....

Reconnais avoir pris connaissance de la présente brochure de fonctionnement du club section Petite Enfance et m'engage à en respecter les termes.

Date :

Signature :



## ANNEXE 1

Certificat d'aptitude d'Animatrice Petite Enfance



## ANNEXE 2

Certificat d'aptitude d'Animatrice Petite Enfance

